



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

représentation dans certains organismes

Question écrite n° 55630

Texte de la question

M. Georges Lemoine attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la composition des conseils économiques et sociaux régionaux (CESR). Les sociétés d'économie mixte locales (SEM), présentes sur l'ensemble du territoire national et organisées en associations régionale, ne sont pas représentées aujourd'hui au sein des CESR. Or les 1 255 SEM en activité, fortes au total de 61 000 emplois, de 75 milliards de francs de chiffre d'affaires et de 60 milliards de francs d'investissement annuel, constituent des acteurs économiques et sociaux de premier plan au service des collectivités locales et ce dans toutes les régions. Il lui demande, par conséquent, si, dans la perspective du prochain renouvellement des CESR, il envisagerait d'y autoriser désormais une représentation des SEM.

Données clés

Auteur : [M. Georges Lemoine](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55630

Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7284